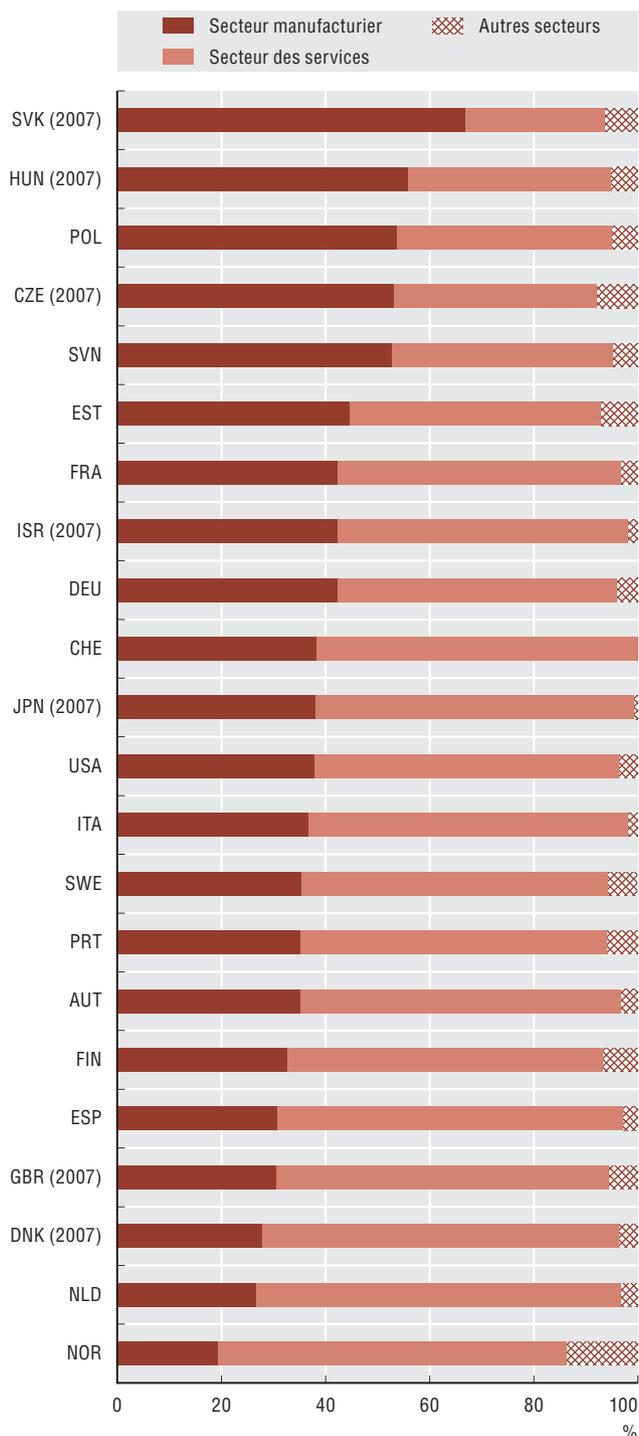


5. Filiales étrangères

Répartition de l'emploi sous contrôle étranger par grande catégorie sectorielle, 2008



Source : OCDE, Bases de données sur les activités des filiales étrangères (AFA), sur le commerce des services des filiales étrangères (FATS) et sur l'activité des entreprises multinationales (AMNE), mai 2011 ; Base de données NewCronos d'Eurostat, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491314>

Les filiales étrangères contribuent à la compétitivité internationale du pays qui les accueille de diverses manières. Elles permettent aux fournisseurs et acheteurs nationaux d'accéder à de nouveaux marchés et à de nouvelles technologies, diffusent du savoir dont profitent les entreprises du pays hôte et investissent une grande part de leurs recettes dans la R-D. Elles génèrent une part importante de l'emploi, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée du pays hôte. En 2008, la part de l'emploi sous contrôle étranger dans les pays de l'OCDE allait de 5 % à 35 % ; la part des filiales étrangères dans la valeur ajoutée était encore plus élevée. Cela est dû, en partie, au fait que les entreprises multinationales sont souvent présentes dans des secteurs à haut potentiel d'économies d'échelle et à forte intensité de capital. Les entreprises sous contrôle étranger sont davantage implantées dans de petits pays comme la République tchèque, la République slovaque et la Hongrie, où leur présence a beaucoup augmenté depuis une dizaine d'années, tandis qu'elles représentent une part beaucoup plus faible de l'activité totale aux États-Unis et en Italie.

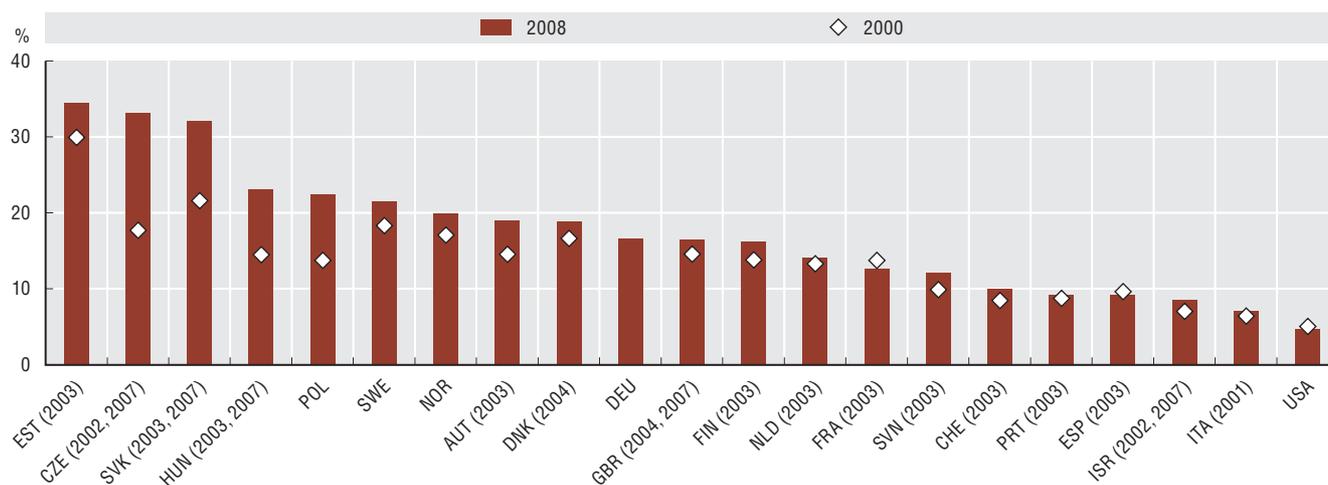
En 2008, dans la plupart des pays de l'OCDE, la part de l'emploi sous contrôle étranger était la plus élevée dans le secteur des services. Cette importance croissante s'explique par la réorientation des activités de fabrication des économies les plus développées vers des activités de services, l'essor du commerce des services grâce aux progrès des TIC et la mise en place de politiques plus ouvertes concernant l'investissement étranger dans les services.

L'emploi des filiales étrangères dans le secteur manufacturier est beaucoup plus important dans les pays d'Europe centrale. Ces dix dernières années, de nombreuses entreprises d'Europe occidentale ont délocalisé leurs unités de production en République slovaque, République tchèque, Hongrie et Pologne, notamment après l'adhésion de ces pays à l'Union européenne.

Définitions

Les « filiales étrangères » désignent uniquement les filiales sous contrôle étranger. Le contrôle repose sur la capacité de nommer une majorité d'administrateurs habilités à diriger une entreprise et à déterminer sa stratégie. Très souvent, cette capacité peut être exercée par un investisseur unique détenant plus de 50 % des actions avec droits de vote. L'ensemble des activités d'une entreprise (chiffre d'affaires, effectifs, valeur ajoutée) peut ainsi être attribué à l'investisseur qui contrôle la société. Un investisseur (société ou particulier) est considéré comme exerçant le contrôle ultime s'il est à la tête d'une chaîne de sociétés et contrôle directement ou indirectement toutes les entreprises de la chaîne, sans être lui-même contrôlé par aucune autre entreprise ou aucun autre particulier.

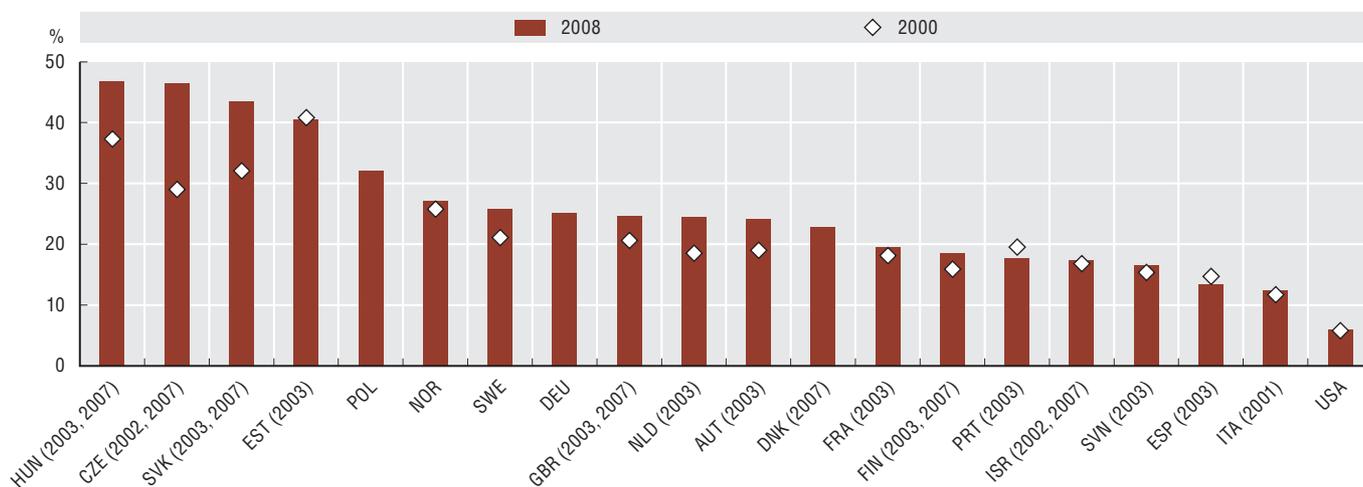
Part de l'emploi national contrôlé par les filiales étrangères, 2000 et 2008



Source : OCDE, Bases de données sur les activités des filiales étrangères (AFA), sur le commerce des services des filiales étrangères (FATS) et sur l'activité des entreprises multinationales (AMNE), mai 2011 ; Base de données NewCronos d'Eurostat, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491333>

Part de la valeur ajoutée nationale contrôlée par les filiales étrangères, 2000 et 2008



Source : OCDE, Bases de données sur les activités des filiales étrangères (AFA), sur le commerce des services des filiales étrangères (FATS) et sur l'activité des entreprises multinationales (AMNE), mai 2011 ; Base de données NewCronos d'Eurostat, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932491352>

Mesurabilité

La part des filiales étrangères dans l'emploi du pays hôte peut traduire l'importance de l'investissement direct étranger pour le maintien et/ou la création d'emplois dans un pays déclarant, mais elle ne permet pas d'évaluer la création nette d'emplois attribuable à l'investissement étranger dans le pays.

La valeur ajoutée désigne la part de la production d'une entreprise créée par l'entreprise elle-même. Elle constitue donc un meilleur indicateur que le chiffre d'affaires car les filiales étrangères acquièrent l'essentiel de leurs biens intermédiaires au sein de leur réseau multinational.

Les données proviennent de la Base de données sur l'activité des entreprises multinationales (AMNE), qui réunit des données comparables sur les performances des filiales étrangères et des sociétés mères dans le secteur des services aux entreprises. Elle contient 17 variables ventilées par pays d'origine (investissement entrant) ou d'accueil (investissement sortant) et par secteur d'activité (fondé sur la CITI Rév. 4). Ces données mesurent l'incidence de l'investissement direct étranger sur les économies des pays de l'OCDE.



Extrait de :
**OECD Science, Technology and Industry
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Filiales étrangères », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-59-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.